

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
DIMANCHE 22 MARS 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le **DIMANCHE 22 MARS** à **09H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, ROSKOSCHNY Cassandra, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. CATTEZ François

Fin de la séance : 11h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants du code de l'éducation,

CONSIDERANT que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école ;

CONSIDERANT que le conseil d'école comprend :

- le Directeur d'école,
- le Maire ou son représentant,
- un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal,
- les Maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale ;

CONSIDERANT que le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Ecole ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : - DE DESIGNER les représentants des écoles comme suit :

Ecole maternelle du Centre :

Florence WOZNY (Titulaire)

Jean-Noël FACON (Suppléant)

Ecole primaire du Centre :

David WOJTKOWIAK (Titulaire)

Nathalie ROUX (Suppléant)

Ecole Jules Ferry :

Christine CATTY (Titulaire)

Suzette BLONDEL (Suppléant)

Ecole St Exupéry :

Marie-Christine DECRIEM (Titulaire)

François LERMYTTE (Suppléant)

Ecole de St Quentin - Rincq :
Odile BAUDEQUIN (Titulaire)

Pascal DONDAINE (Suppléant)

Collège Jean Jaurès :
Christine CATTY (Titulaire)

Odile BAUDEQUIN (Suppléant)

Lycée Vauban :
Michel BOULET (Titulaire)

Yanick NOCLAIN (Suppléant)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Claude DISSAUX

